



---

## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 18 mai 2017, à 20h00

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 38 sur 44 membres

Excusés : MM et Mme C. Duclos, Ch. Duclos, J.-J. Fasel, Anne Owen, S. Seitz et A. Steimer.

### 1. Communications de la Présidente

La Présidente communique aux conseillers la démission M. Denis Poisat avec effet immédiat. Elle lit le rapport de la bibliothèque.

### 2. PV de la séance du 23 mars 2017

Le PV tel que modifié est accepté par 34 oui et 2 abstentions.

### 3. Préavis N° 5/2017 : Demande d'acceptation du don d'un terrain multisports d'une valeur d'environ CHF 27'000.- offert par le Tennis Club de Le Vaud. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le préavis N° 5/2017 est accepté à l'unanimité.

### 4. Préavis N° 6/2017 : Réaménagement d'une partie de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N° 1, propriété de la Commune de Le Vaud, pour la création d'un espace pour les jeunes. Commission ad-hoc déjà nommée.

Le préavis est déposé. La Commission des finances est nommée.

### 5a. Nomination d'un membre de la Commission ad-hoc pour le préavis N°6/2017.

M. T. Pasquier ayant démissionné de cette commission. Mme A. Carnal a été nommée pour le remplacer.

### 5. Rapports de la Commission de recours, des délégués aux associations : AISE, APEC, Conseil régional, crèche, RAT et SDIS.

Un commissaire de la Commission de recours, ainsi que les délégués de l'AISE, de la crèche, du RAT et du SDIS ont fait lecture de leur rapport. Le délégué du Conseil Régional rendra son rapport lors de la séance du 29 juin au vu de l'agenda des séances dudit Conseil. Le délégué de l'APEC a démissionné sans rendre de rapport.

### 6. Communications de la Municipalité.

La Municipalité a installé des nouvelles poubelles à tri plus solides sur le préau de l'école.

Les travaux de la nouvelle salle avancent à satisfaction.

## 7. Divers et propositions individuelles.

D. Renaud félicite la Municipalité pour les belles fontaines et déplore le nombre important d'abstentions au moment de certaines votations.

Plusieurs projets de tourisme ont été créés pour mettre en avant les atouts des communes du haut.

Suite aux dégâts occasionnés par des chutes de grêle et au dédommagement perçu de l'ECA, la Municipalité a fait procéder à des travaux de réparation des chenaux.

Le Vaud, le 18 mai 2017

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

*Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.*

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*